

15354-2

IAISON NAVIGABLE A GRAND GABARIT

SAONE - RHIN

Etude des Milieux Terrestres



DESCRIPTION DES BIEFS (V. 2)

- | | | |
|---|---------------|---------------------|
| ✓ | Saint-Bernard | Pompierre-sur-Doubs |
| ✗ | Buethwiller | Branne |
| ✗ | Wolfersdorf | Baume-les-Dames |
| ✗ | Partage | Vaire-Arcier |
| | Allenjoie | Salans |
| | Etouvans | Falletans |
| | Médière | Niffer |

Rapport n° 5097

Mars 1993

Bureau d'Etudes Pierre BLANC - 6 Boulevard Diderot - 25000 BESANCON - Tél. 81 53 02 60
Laboratoire de Phytosociologie - Université de Franche-Comté - 25000 BESANCON - Tél. 81 66 64 40
SIRAS - Bief de NIFFER - Tél. 72.00.68.14

AVANT - PROPOS

L'actualisation du projet de liaison fluviale entre le Rhin et le Rhône par la Saône passe par l'analyse détaillée de divers domaines de l'environnement. Chaque thème est abordé dans un rapport. On a donc, en ce qui concerne l'étude des milieux terrestres, les fascicules suivants, au nombre de 6 :

- * Végétation terrestre
- * Faune terrestre
- * Climatologie
- * Sites et Monuments historiques - Vestiges archéologiques
- * Description des biefs avec deux sous-rapports :
 - 1 - Biefs prioritaires
 - 2 - Autres biefs



PRESENTATION DU RAPPORT

2 - AUTRES BIEFS

Le fascicule que nous présentons ici est le sous-rapport relatif à l'analyse des biefs non prioritaires, au nombre de 14. Ils sont classés d'amont en aval, selon le tracé de la future liaison :

- * Bief de Saint-Bernard (Région Alsace - Département du Haut-Rhin) ;
- * Bief de Buethwiller (Région Alsace - Département du Haut-Rhin) ;
- * Bief de Wolfersdorf (Région Alsace - Département du Haut-Rhin) ;
- * Bief de Partage (Région Alsace - Département du Haut-Rhin ; Région Franche-Comté - Département du Territoire de Belfort) ;
- * Bief d'Allenjoie (Région Franche-Comté - Département du Territoire de Belfort) ;
- * Bief d'Etouvans (Région Franche-Comté - Département du Doubs) ;
- * Bief de Médière (Région Franche-Comté - Département du Doubs) ;
- * Bief de Pompierre-sur-Doubs (Région Franche-Comté - Département du Doubs) ;
- * Bief de Branne (Région Franche-Comté - Département du Doubs) ;
- * Bief de Baume-les-Dames (Région Franche-Comté - Département du Doubs) ;
- * Bief de Vaire-Arcier (Région Franche-Comté - Département du Doubs) ;
- * Bief de Salans (Région Franche-Comté - Département du Doubs) ;
- * Bief de Falletans (Région Franche-Comté - Département du Jura) ;
- * Bief de Niffer (Région Alsace - Département du Rhône).

Ce rapport est composé en fait de fiches descriptives, chacune se rapportant à un bief. Différentes rubriques sont examinées, de façon synthétique, les analyses détaillées faisant l'objet des rapports cités précédemment (Cf. Avant-Propos).

Les caractéristiques de chaque bief sont donc mentionnées, dans les domaines suivants :

- * Caractéristiques générales (longueur du bief, communes traversées, formations géologiques,...) ;
- * Contraintes dites administratives concernant d'une part les milieux naturels (Z.N.I.E.F.F., Z.I.C.O., Arrêtés de Biotopes, Réserves naturelles, Réserves de chasse, Passages de faune,...), d'autre part le patrimoine culturel (Sites et Monuments inscrits ou classés, vestiges archéologiques, richesses régionales) ;
- * Végétation terrestre (Groupements végétaux principaux, groupements végétaux particuliers ou intéressants, espèces rares ou protégées,...). Quand ils sont présents, les groupements aquatiques sont nommés à titre d'information. Ils sont en effet abondamment développés dans le rapport de F.PINET (Etude des zones humides) ;
- * Faune terrestre (Espèces principales, espèces rares ou protégées, habitats particuliers,...) ;
- * Climatologie (températures et précipitations moyennes, nombre de jours de neige,...) ;
- * Inventaire et caractéristiques des sites naturels sensibles ;
- * Impact du projet sur les éléments naturels ;
- * Impact du projet sur les éléments du patrimoine culturel ;
- * Aménagements particuliers.

Deux cartes au 1/25 000 accompagnent chaque fiche descriptive :

- * Carte des contraintes et des sensibilités ;
- * Carte des propositions d'aménagements (nous préciserons ici qu'il s'agit de **propositions unilatérales d'aménagement**, les concertations entre les différents bureaux d'études et les projeteurs n'ayant pas eu lieu).

Enfin, on pourra se référer aux cartes de végétation au 1/5 000, accompagnant le rapport "Végétation terrestre" pour illustrer la même rubrique de chaque fiche descriptive.